

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : IOME2421328A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A-125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 31 juillet 2024 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue et les vents cycloniques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effort de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> août 2024.

*Le ministre de l'intérieur  
et des outre-mer,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au directeur général  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*  
J.-F. DE MANHEULLE

*Le ministre de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances  
de la direction générale du trésor,*  
M. LANDAIS

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur  
de la 5<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*  
C. BOISNAUD

ANNEXES  
ANNEXE I

COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Aisne	Travecy	Inondations et coulées de boue	24/05/2024	24/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Allier	Mesples	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	20/06/2024	1	Les cumuls de précipitations et le débit de pointe du cours d'eau lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Allier	Pin (Le)	Inondations et coulées de boue	09/07/2024	10/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Allier	Vaux	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Auribeau-sur-Siagne	Inondations et coulées de boue	02/03/2024	03/03/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Alpes-Maritimes	Bar-sur-Loup (Le)	Inondations et coulées de boue	02/03/2024	03/03/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Gaude (La)	Inondations et coulées de boue	02/03/2024	03/03/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardennes	Puiseux	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Ardennes	Vaux-Montreuil	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aube	Maraye-en-Othe	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	20/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aube	Messon	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	20/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aube	Troyes	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Aveyron	Albres (Les)	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'événement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Aveyron	Asprières	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.  L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.
Aveyron	Aubin	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.
Aveyron	Cransac	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.
Aveyron	Decazeville	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.
Aveyron	Firmi	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.
Aveyron	Viviez	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	12/07/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement. NB : Les dommages causés par la grêle sont exclus de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par la garantie « tempête, grêle, neige » des contrats d'assurance.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Charente-Maritime	Breuillet	Inondations et coulées de boue	10/02/2024	11/02/2024	1	La hauteur maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente-Maritime	Étaules	Inondations et coulées de boue	10/02/2024	11/02/2024	1	La hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Charente-Maritime	Tremblade (La)	Inondations et coulées de boue	10/02/2024	12/02/2024		La hauteur d'eau maximale du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Beddes	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Châteaumeillant	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	21/06/2024	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Cher	Crosses	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	24/06/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Cher	Saint-Jeanvrin	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Savigny-en-Senlaine	Inondations et coulées de boue	22/06/2024	26/06/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Cher	Vornay	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	22/06/2024	1	Le débit de pointe du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour supérieure à 10 ans.
Creuse	Chéniers	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Doubs	Blussans	Inondations et coulées de boue	02/06/2024	03/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Doubs	Devecey	Inondations et coulées de boue	26/06/2024	27/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Ardentes	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Chezelles	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	30/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Luçay-le-Mâle	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Indre	Pruniers	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Saint-Août	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	20/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Saint-Août	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Valençay	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Indre	Villentrois-Faverolles-en-Berry	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Jura	Étrepigny	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Jura	Fraisans	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Jura	Ranchot	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Jura	Rans	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Jura	Salans	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	19/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Loir-et-Cher	Couffy	Inondations et coulées de boue	29/03/2024	30/03/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation des sols qui a favorisé le ruissellement.
Maine-et-Loire	Nuaillé	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	20/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Annéville-la-Prairie	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Autreville-sur-la-Renne	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Blaisy	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Bologne	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Marne	Brethenay	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Colombey les Deux Eglises	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Jonchery	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Juzennecourt	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Lachapelle-en-Blaisy	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Lavillevue-au-Roi	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Meures	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Ormoy-lès-Sexfontaines	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Oudincourt	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Sexfontaines	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Marne	Vaudrémont	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	21/07/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Arnaville	Inondations et coulées de boue	15/07/2024	15/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Cons-la-Grandville	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Cosnes-et-Romain	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Fécocourt	Inondations et coulées de boue	23/05/2024	23/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Gorcy	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Jarry	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	30/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Meurthe-et-Moselle	Lexy	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Mont-Saint-Martin	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Pagny-sur-Moselle	Inondations et coulées de boue	15/07/2024	15/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Saulnes	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Trondés	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meurthe-et-Moselle	Villers-la-Chèvre	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Islettes (Les)	Inondations et coulées de boue	12/05/2024	12/05/2024	2	L'intensité anormale du phénomène est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Meuse	Montiers-sur-Saulx	Inondations et coulées de boue	30/06/2024	30/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Neufour (Le)	Inondations et coulées de boue	12/05/2024	12/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Neuville-sur-Ornain	Inondations et coulées de boue	24/05/2024	24/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Pont-sur-Meuse	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Pont-sur-Meuse	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Meuse	Tréveray	Inondations et coulées de boue	29/06/2024	29/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Corny-sur-Moselle	Inondations et coulées de boue	15/07/2024	15/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Novéant-sur-Moselle	Inondations et coulées de boue	15/07/2024	15/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Moselle	Sanny-lès-Vigy	Inondations et coulées de boue	17/05/2024	18/05/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.



Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Nièvre	Colméry	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nièvre	Donzy	Inondations et coulées de boue	20/07/2024	20/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nièvre	Dornecy	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nièvre	Mesves-sur-Loire	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Le débit du cours d'eau lors de l'évènement présente une période de retour égale à 10 ans.
Nièvre	Poiseux	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nièvre	Saint-Pierre-du-Mont	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Nièvre	Teigny	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Puy-de-Dôme	Antoingt	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	20/06/2024	2	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Contrégglise	Inondations et coulées de boue	10/07/2024	10/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Fouchécourt	Inondations et coulées de boue	10/07/2024	10/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Montureux-lès-Baulay	Inondations et coulées de boue	10/07/2024	10/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Senoncourt	Inondations et coulées de boue	10/07/2024	10/07/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Haute-Saône	Vouhenans	Inondations et coulées de boue	02/06/2024	02/06/2024		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations conjugués à l'état de saturation en eau des sols qui a favorisé le ruissellement.
Sarthe	Cormes	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Sarthe	Saint-Ulphace	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Sarthe	Théligny	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/06/2024	1	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Savoie	Saint-Nicolas-la-Chapelle	Inondations et coulées de boue	14/11/2023	13/12/2023	1	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est mise en évidence par les cumuls de précipitations, conjugués à l'état de saturation en eau des sols, et par les caractéristiques hydrologiques de la crue.
Seine-et-Marne	Bernay-Vilbert	Inondations et coulées de boue	18/05/2024	18/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Yvelines	Jouy-en-Josas	Inondations et coulées de boue	20/05/2024	20/05/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Vendée	Beauvoir-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	18/06/2024	18/06/2024		Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.

**ANNEXE II**  
**COMMUNES NON RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Allier	Lapalisse	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Alpes-Maritimes	Vallauris	Inondations et coulées de boue	20/10/2023	20/10/2023	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Laurac-en-Vivarois	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Ardèche	Vogüé	Inondations et coulées de boue	12/07/2024	12/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Aube	Messon	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Jars	Inondations et coulées de boue	18/06/2024	21/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Montlouis	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	24/06/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'événement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Cher	Savigny-en-Sancerre	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Cher	Subigny	Inondations et coulées de boue	17/06/2024	21/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Indre	Montipouret	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	24/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Nièvre	Asnois	Inondations et coulées de boue	11/07/2024	11/07/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'événement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Nièvre	Châtillon-en-Bazois	Vents cycloniques	19/06/2024	20/06/2024	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un événement cyclonique tropical et l'intensité anormale de l'agent naturel durant l'événement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie « tempête » obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Nièvre	Couloutre	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	20/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Nièvre	Monteroisson	Inondations et coulées de boue	22/06/2024	22/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Nièvre	Saint-Pierre-du-Mont	Vents cycloniques	11/07/2024	11/07/2024	Le phénomène ne réunit pas les critères fixés par l'article L. 122-7 du Code des assurances : il n'est pas associé à un cyclone tropical et l'intensité anormale des vents lors de l'évènement n'est pas caractérisée (vitesse maximale en vent moyen sur 10 minutes inférieure à 145km/h et vitesse maximale en vent instantané inférieure à 215km/h). NB : les dommages provoqués par les vents violents (tornades, tempêtes...) sont couverts par la garantie « tempête » obligatoirement prévue par les contrats d'assurance dommages aux biens.
Pyrénées-Atlantiques	Ahetze	Inondations et coulées de boue	19/06/2024	20/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Ahetze	Inondations et coulées de boue	21/06/2024	21/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Pyrénées-Atlantiques	Saint-Jean-de-Luz	Inondations et coulées de boue	20/06/2024	21/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Saône	Perrouse	Inondations et coulées de boue	26/06/2024	27/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Saône	Senoncourt	Inondations et coulées de boue	06/07/2024	06/07/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit du cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Sarthe	Torcé-en-Vallée	Inondations et coulées de boue	18/06/2024	18/06/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et les débits des cours d'eau lors de l'évènement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
Savoie	Méry	Inondations et coulées de boue	30/05/2024	30/05/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Savoie	Rochefort	Inondations et coulées de boue	20/05/2024	20/05/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour supérieure à 10 ans.
Savoie	Sonnaz	Inondations et coulées de boue	09/06/2024	09/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Haute-Savoie	Sillingy	Inondations et coulées de boue	09/06/2024	09/06/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.
Seine-et-Marne	Thomery	Inondations et coulées de boue	05/04/2024	05/04/2024	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour inférieure à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période demandée	Date de fin de la période demandée	Motivations de la décision
Var	Hyères	Inondations et coulées de boue	09/03/2024	10/03/2024	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit des cours ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale. Lors de l'évènement, la durée de retour des cumuls de précipitation dans la commune est inférieure à 10 ans et les débits de pointe des cours d'eau du Réal Martin, du Réal Collobrier et du Gapeau présentent une durée de retour inférieure à 10 ans.